



# Communauté de communes du Centre-Ouest (3CO)

---

Projet alimentaire territorial

Plan d'action

1er octobre 2024 – V1

Edito

Mot du Président de la 3CO ou VP en charge du PAT

## Table des matières

<b>1. Contexte .....</b>	<b>6</b>
1.1 Les enjeux liés à l'alimentation .....	7
1.2 Méthodologie.....	8
1.3 Structuration du plan d'actions .....	9
<b>2. Axe 1 - Renforcer la professionnalisation des filières locales (agricole, pêche et artisanat) et soutenir l'entrepreneuriat .....</b>	<b>10</b>
2.1 Action 1.1.1 - Accompagner les producteurs sur le volet technique sur l'offre de formation, la création des « conseillers agricoles », la modernisation des outils de production, .....	12
2.2 Action 1.2.1 - Encourager l'adhésion des producteurs aux structures collectives (professionnalisation, commercialisation, rentabilité des filières) .....	13
2.3 Action 1.2.1 - Développer la mutualisation de moyens techniques des agriculteurs comme la création d'une Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles (CUMA) .....	14
2.4 Action 1.3.1 - Maintenir les exploitants en améliorant leurs conditions de production (accès à l'eau, aménagement des parcelles, formalisation).....	15
2.5 Action 1.3.2 - Accompagner les jeunes agriculteurs dans leur projet d'installation au sein de parcelles aménagées .....	16
2.6 Action 1.4.1 - Organiser un Forum des métiers de l'agriculture et de la pêche.....	17
2.7 Action 1.4.2 - Rendre les métiers d'agriculteurs et pêcheurs attractifs.....	18
2.8 Action 1.4.3 - Communiquer sur les savoir-faire via le tourisme ou l'agritourisme .....	19
2.9 Action 1.4.4 - Promouvoir la formation des jeunes en agriculture .....	20
<b>3. Axe 2 - Mettre en valeur les productions locales et le patrimoine alimentaire .....</b>	<b>21</b>
3.1 Action 2.1.1 - Consolider les capacités de transformation de la structure de transformation existante : l'atelier d'agro-transformation du LPA (projet d'agrandissement/construction d'un nouvel atelier de transformation de la 3CO) 23	
3.2 Action 2.1.2 - Soutenir la création d'unités de transformation (démarches administratives et foncières, autorisations, ...) (PCAET).....	24
3.3 Action 2.1.3 - Former les producteurs aux techniques de transformation et conservation .....	25
3.4 Action 2.2.1 - Disposer d'espaces de commercialisation dans chaque commune de la 3CO // halle à marée et identifier les producteurs susceptibles de les alimenter .....	26
3.5 Action 2.2.2 - Disposer d'équipements adéquats pour la conservation des produits dans les espaces de commercialisation.....	27
3.6 Action 2.2.3 - Créer un site internet de la 3CO pour identifier les ventes de produits locaux.....	28
3.7 Action 2.2.4 - Proposer une plateforme de vente en ligne et de livraison de panier à domicile (points de retrait de produits avec le Douka 2.0) .....	29
3.8 Action 2.2.5 - Faciliter la mise en œuvre des circuits courts de distribution par l'appui aux organisateurs d'actions (PCAET).....	30
3.9 Action 2.3.1 - Valoriser les labels existants et accompagner la création d'un label spécifique à certains types de produits locaux (vanille, plantes à parfum, ...) .....	31
3.10 Action 2.3.2 - Développer l'agritourisme dans la 3CO .....	32
3.11 Action 2.3.3 - Elaborer un questionnaire sur les pratiques et les attentes des consommateurs .....	33
3.12 Action 2.3.4 - Organiser des événements de découverte et de valorisation de l'agriculture et de la pêche...34	

3.13	Action 2.4.1 - Encourager les collectivités membres de la 3CO à adopter des pratiques d'achat responsable en intégrant les produits locaux et issus de l'ESS dans la restauration collective (les cantines scolaires et autres services publics).....	35
3.14	Action 2.4.2 - Créer un annuaire des producteurs locaux avec type de production et volumes .....	36
3.15	Action 2.4.3 - Encourager les gestionnaires de restaurations collectives du 1 <sup>er</sup> degré et du 2 <sup>nd</sup> degré à s'inscrire sur la plateforme « ma cantine ».....	37
3.16	Action 2.5.1 - Proposer des ateliers de cuisine.....	38
3.17	Action 2.5.2 - Encourager la réalisation de courts-métrages locaux (exemple : émission « épicuriens à table) 39	
<b>4.</b>	<b>Axe 3 - Œuvrer pour la résilience alimentaire du territoire .....</b>	<b>40</b>
4.1	Action 3.1.1 - Développer des sessions d'échange de bonnes pratiques entre producteurs et les rendre plus accessibles .....	42
4.2	Action 3.1.2 - Mettre en place un programme d'information / vulgarisation sur les bonnes pratiques agricoles et de la pêche (administratives et foncières, autorisations, ...) .....	43
4.3	Action 3.1.3 - Renforcer le dispositif d'accompagnement des agriculteurs à l'utilisation de réservoirs souples et de systèmes de goutte à goutte (PCAET 3CO) .....	44
4.4	Action 3.1.3 - Accompagner la diversification de la production agricole : favoriser les synergies entre les espèces cultivées et optimiser le jardin mahorais (biodiversité, synergie, résilience) .....	45
4.5	Action 3.1.5 - Valoriser les plantations locales et sans produits chimiques .....	46
4.6	Action 3.2.1 - Mettre en place des actions de coopération décentralisée et régionale avec les pays côtiers du canal de Mozambique (Madagascar, Comores, ...) et mobiliser le dispositif Interreg .....	47
4.7	Action 3.2.2 - Renforcer le partage d'expériences et la mise en avant des bonnes pratiques (« Agriculteurs formateurs »).....	48
4.8	Action 3.2.3 - Disposer d'espaces d'expérimentation des modes de production et y former les producteurs 49	
4.9	Action 3.3.1 - Récupérer et valoriser les déchets alimentaires (restauration collective, restauration hors-domicile, ...) .....	50
4.10	Action 3.3.2 – Valoriser les déchets organiques (déchets verts, fientes, ...).....	51
4.11	Action 3.4.1 - Lancer des campagnes de sensibilisation au gaspillage alimentaire .....	52
4.12	Action 3.4.2 - Mettre en place un observatoire de lutte contre le gaspillage alimentaire .....	53
4.13	Action 3.4.3 - Elaborer un diagnostic sur les origines du gaspillage alimentaire au sein de la 3CO (via la plateforme « ma cantine » pour les restaurants collectifs publics et privés) .....	54
<b>5.</b>	<b>Axe 4 - Eduquer à la nutrition-santé et lutter contre la précarité alimentaire .....</b>	<b>55</b>
5.1	Action 4.1.1 – Lancer des campagnes d'éducation nutritionnelle pour améliorer les habitudes alimentaires des habitants du territoire .....	57
5.2	Action 4.1.2 – Eduquer au goût par des animations dans les écoles.....	58
5.3	Action 4.1.3 – Travailler sur l'édition du 1 <sup>er</sup> guide « Manger local ».....	59
5.4	Action 4.1.4 – Déployer le projet « MOOC » de l'association let's food (délibération n°57 du 4 octobre 2023 du Conseil communautaire de la 3CO).....	60
5.5	Action 4.2.1 – Intégrer la nutrition dans le contrat local de santé et coopérer avec les structures de santé et sociales (PMI, ARS, CMP, CCAS, Rediab Ylang, ...) .....	61
5.6	Action 4.3.1 – Mettre en place des projets de régie agricole, d'espaces-tests agricoles, fermes pédagogiques ou de jardin partagé.....	62
5.7	Action 4.4.1 – Créer des lieux de vente solidaires sur la 3CO.....	63

5.8      *Action 4.4.2 – Proposer les invendus des distributeurs aux personnes démunies.....* 64

## 1. Contexte

La 3CO constitue une part importante du territoire de Mayotte : elle représente 25% de la superficie totale de Mayotte et comprend sur son territoire 29% des exploitations mahoraises. L'agriculture y est particulièrement présente.

En 2020, la surface agricole utile (SAU) de la 3CO s'établit à 1 834 ha. Cependant, le dernier recensement agricole de 2020 ne compatibilise pas l'agriculture vivrière qui représente près de 2 500 familles qui utilisent une surface comprise entre 1 100 et 1 500 ha.

La majeure partie de la surface agricole de la 3CO est dédiée aux cultures de fruits et de légumes. Les fruits occupent 1 130 hectares sur 1 834 (62% de la SAU), avec 620 hectares consacrés aux bananes (34%), tandis que les légumes s'étendent sur 410 hectares (22%), dont 387 pour les tubercules (21%). Ensemble, ces cultures couvrent près de 82 % de la surface agricole de l'intercommunalité.

Le territoire de la 3CO se caractérise par un élevage peu développé. 90% des exploitations d'élevage de la 3CO concernent l'élevage bovin et 11% l'élevage de volailles. L'absence de production locale de fourrage et d'aliments pour animaux conduit les éleveurs à dépendre des importations pour nourrir leur bétail. Cette situation impacte le développement de l'élevage sur le territoire et creuse la dépendance des habitants à l'importation. La production locale représente un faible pourcentage (3,5 %) du total commercialisé.

Les filières de l'agriculture et de la pêche sont également marquées par une large part de production et de commercialisation informelle : la pêche illicite, non déclarée et non réglementée représente 42% de l'effort de pêche mahoraise et la vente directe depuis l'exploitation ou le pont de débarquement constitue le mode de commercialisation principal dans la 3CO. Ce constat met en lumière les difficultés d'assurer la traçabilité des ventes et les conséquences en termes de sécurité alimentaire que le commerce informel peut générer.

Par ailleurs, et comme sur l'ensemble de Mayotte, le territoire de la 3CO est confronté à un vieillissement important des chefs d'exploitation. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 57 ans.

Cependant, l'agriculture biologique est en développement au sein de la 3CO. En 2022, 21 agriculteurs sont y certifiés bio, cultivant sur une superficie totale de 45 hectares. Les exploitations bio de la 3CO sont plus grandes que les exploitations de Mayotte : elles couvrent en moyenne 2,14 ha contre 1,45 ha, ce qui témoigne de la volonté du territoire vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

## 1.1 Les enjeux liés à l'alimentation

Ces dynamiques s'inscrivent dans un contexte plus global, de dépendance à l'importation, d'augmentation des prix des denrées alimentaires et donc de la précarité alimentaire mais aussi d'un contexte social et environnemental menaçant les ressources naturelles et le développement des productions.

Le diagnostic alimentaire du territoire de la 3CO a permis d'identifier plusieurs enjeux, regroupés au sein de quatre grands ensembles :

- Développement et structuration des filières de production
- Diversification et commercialisation de la production locale
- Accompagnement vers une agriculture durable
- Une alimentation saine pour tous

Ainsi, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la 3CO est une démarche qui vise à s'intégrer pleinement aux divers enjeux du territoire. Pour cela, il s'articule avec les politiques publiques de la 3CO, et notamment avec les stratégies déployées à l'échelle de la 3CO :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui fixe 6 grandes orientations stratégiques, dont l'une s'intéressant particulièrement à l'impact des activités agricoles dans les milieux (validé le 29 mars 2021) ;
- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), qui exprime les ambitions de la 3CO en matière de développement durable et de transition écologique (signé le 17 mars 2022) ;
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH), qui fixe les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire intercommunal.

Enfin, le PAT de la 3CO s'articule avec le Projet de territoire adopté en novembre 2023 qui définit la stratégie de développement de la 3CO à l'horizon 2033. Il répond aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques du territoire en garantissant en particulier la cohérence des projets structurants menés par les différents acteurs sur l'espace communautaire.

L'ensemble de ces documents stratégiques s'articulent parfaitement avec les grands enjeux du PAT.

## 1.2 Méthodologie

Lors du Conseil communautaire du 2 mars 2022, les élus de la 3CO ont manifesté leur volonté de mettre en œuvre une stratégie visant à structurer les filières agricoles du territoire, lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire, et enfin, éduquer à l'alimentation.

### **2023, l'émergence d'un PAT au sein de la 3CO**

En février 2023, le 1er Forum de l'Alimentation de la 3CO a été organisé et a réuni environ 80 participants. Cette rencontre a joué un rôle important dans la sensibilisation aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et a initié une dynamique de travail collaborative autour de la gouvernance et des enjeux alimentaires du territoire de la 3CO.

Des commissions thématiques sur des sujets tels que la qualité des produits, l'éducation nutritionnelle, le soutien aux agriculteurs locaux, la réduction du gaspillage alimentaire, et l'accès à une alimentation pour tous ont été établies. Ces rencontres, véritables espaces d'échanges entre les acteurs de l'alimentation de la 3CO, ont permis d'identifier des propositions d'actions concrètes. Celles-ci s'inscrivent dans une dynamique collective, portée par la volonté de promouvoir une alimentation durable, saine et accessible sur l'ensemble du territoire.

### **2024, la construction du PAT de la 3CO**

De janvier à avril 2024, un travail de diagnostic approfondi a été mené, permettant d'identifier les principaux enjeux alimentaires du territoire de la 3CO. Ces enjeux ont constitué la base de réflexion pour l'élaboration de la stratégie alimentaire de la 3CO, qui s'est définie durant les mois de mai et juin 2024. Un temps fort de cette période a été le 2<sup>nd</sup> Forum de l'Alimentation de la 3CO, tenu en mai, qui a réuni de nombreux acteurs du secteur.

Une fois la stratégie validée, un travail de co-construction du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été lancé entre juillet et septembre 2024. Plusieurs réunions techniques ont eu lieu, permettant de préciser les contenus et les objectifs concrets des actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce plan.

## 1.3 Structuration du plan d'actions

Le plan d'actions du PAT de la 3CO est structuré autour de 4 axes et 17 objectifs stratégiques. Il comprend 47 actions issues d'un travail de co-construction avec les acteurs (institutionnels, professionnels, associations et habitants).

**Axe 1 : Renforcer la professionnalisation des filières locales et soutenir l'entrepreneuriat**

**Objectifs**

- Renforcer les actions d'accompagnement et de formations aux besoins des agriculteurs et pêcheurs
- Soutenir la création et le développement de structures dédiées à l'émergence ou la consolidation de filières
- Soutenir la création d'entreprises et l'installation de jeunes dans le secteur agricole et de la pêche
- Travailler sur la représentation des métiers de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat auprès des jeunes et des publics

**Axe 2 : Mettre en valeur les productions locales et le patrimoine alimentaire**

**Objectifs**

- Renforcer les capacités de transformation des produits agricoles et de la pêche
- Consolider des initiatives de marché local et de circuits courts
- Valoriser les spécificités et les qualités des produits du territoire de la 3CO auprès des consommateurs et des distributeurs
- Favoriser un approvisionnement local dans la restauration collective et éligible à la loi Egalim
- Préserver et valoriser les savoir-faire du patrimoine alimentaire du territoire de la 3CO

**Axe 3 : Œuvrer pour la résilience alimentaire du territoire**

**Objectifs**

- Promouvoir des pratiques agricoles raisonnées
- Développer des échanges sur l'agroécologie tropicale pour améliorer les compétences techniques et de gestion des agriculteurs
- Valoriser les biodéchets
- Accompagner les professionnels et les consommateurs à la réduction du gaspillage alimentaire

**Axe 4 : Eduquer à la nutrition santé et lutter contre la précarité alimentaire**

**Objectifs**

- Sensibiliser sur l'importance d'une alimentation saine et la consommation de produits locaux
- Intégrer la santé et la nutrition dans les politiques publiques
- Renforcer les liens entre les agriculteurs, la population et le secteur de l'ESS
- Favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité

## 2. Axe 1 - Renforcer la professionnalisation des filières locales (agricole, pêche et artisanat) et soutenir l'entrepreneuriat

A Mayotte comme au sein de la 3CO, les filières locales sont essentiellement tournées vers l'autoconsommation et leurs acteurs manquent de modernisation de leur outil de travail.

L'agriculture, qui vise principalement à répondre aux besoins alimentaires locaux et à fournir un revenu d'appoint, se caractérise souvent par une pratique traditionnelle. La professionnalisation des agriculteurs apparaît aujourd'hui nécessaire, d'autant plus qu'ils font face à des problématiques d'accès au foncier, de gestion des ressources et difficultés environnementales qui nuisent à la production agricole et dégradent la biodiversité. Enfin, le vieillissement des chefs d'exploitation pose la question de la reprise des exploitations.

Concernant la filière de la pêche, la situation est similaire puisque les marins, qui, pour beaucoup n'ont reçu aucune formation particulière sur les techniques et outils modernes, exercent leur activité dans des conditions de travail qui n'ont pas évolué avec le temps. Cette situation ne contribue pas à attirer les jeunes vers ce métier et ce manque de formation impacte la productivité de la filière et la sécurité alimentaire des produits vendus.

Cet axe se décline ainsi en 4 objectifs :

- ⇒ Objectif 1 : Mettre en place des actions d'accompagnement et de formation aux besoins des agriculteurs et pêcheurs
- ⇒ Objectif 2 : Soutenir la création et le développement de structures dédiées à l'émergence ou la consolidation de filières (les coopératives agricoles, les Groupements de Développement Agricole, les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental ...)
- ⇒ Objectif 3 : Soutenir la création d'entreprises et l'installation de jeunes dans le secteur agricole et de la pêche
- ⇒ Objectif 4 : Travailler sur la valorisation des métiers de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat auprès des jeunes et des publics

**Listing des actions de l'axe :**

**Objectif 1**

1.1.1 Accompagner les producteurs sur le volet technique sur l'offre de formation, la création des « conseillers agricoles », la modernisation des outils de production, ...

**Objectif 2**

1.2.1 - Encourager l'adhésion des producteurs aux structures collectives (professionnalisation, commercialisation, rentabilité des filières)

1.2.2. - Développer la mutualisation de moyen techniques des agriculteurs comme la création d'une Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles (CUMA)

**Objectif 3**

1.3.1 - Maintenir les exploitants en améliorant leurs conditions de production (accès à l'eau, aménagement des parcelles, formalisation)

1.3.2 - Accompagner les jeunes agriculteurs dans leur projet d'installation au sein de parcelles aménagées

1.3.3 : Préserver le foncier agricole (ZAP)

**Objectif 4**

1.4.1 - Organiser un Forum des métiers de l'agriculture et de la pêche

1.4.2 - Rendre les métiers d'agriculteur et pêcheur attractifs

1.4.3 - Communiquer sur les savoir-faire via le tourisme ou l'agritourisme

1.4.4 - Promouvoir la formation des jeunes en agriculture

## 2.1 Action 1.1.1 - Accompagner les producteurs sur le volet technique sur l'offre de formation, la création des « conseillers agricoles », la modernisation des outils de production, ...

### **Description de l'action**

Le secteur agricole de la communauté 3CO fait face à un manque de professionnalisation. Pour répondre à cet enjeu, le PAT propose d'accompagner les producteurs de la 3CO sur le volet technique : offre de formation, création de « conseillers agricoles », modernisation des outils de production, ... Cette démarche s'inscrit pleinement dans la continuité de l'action 2.2.5 du Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD), qui a pour objectif de « renforcer la formation des encadrants techniques et des exploitants, à tous les niveaux ».

*Commentaire : la mise en place d'un **Point d'Accueil et d'Installation (PAI)** permettra d'accueillir et d'orienter les nouveaux acteurs vers les différentes structures compétentes. La **3CO** assurera la coordination et le suivi, tandis que la **CAPAM** sera opérationnelle pour soutenir ces initiatives.*

### **Freins et points de vigilance**

- Difficulté de mobilisation et risque de sur sollicitation des acteurs
- Pertinence des actions et qualité des formations
- Impact de l'animation de réseau

### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM / 3CO

Partenaire (s) à associer :

- DAAF
- CAPAM
- Lycée agricole
- Coopératives
- PAI
- Service SEA service économique agricole
- DEALM
- 3CO

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- Fiche d'intervention 7801 - PSN - PAC 2023-2027
- Fiche d'intervention 7301 et 7317 pour les jeunes agriculteurs PSN - PAC 2023-2027

### **Calendrier de mise en œuvre**

- Calendrier sur AAP des financeurs, voir niveau 2 PAT

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de formations proposées
- Nombre de conseillers agricoles formés ou recrutés
- Nombre de visites et d'accompagnements réalisés par des conseillers agricoles
- Evolution de la production agricole des producteurs accompagnés

## 2.2 Action 1.2.1 - Encourager l'adhésion des producteurs aux structures collectives (professionnalisation, commercialisation, rentabilité des filières)

### **Description de l'action**

L'agriculture mahoraise est principalement familiale, informelle et tournée vers l'autoconsommation. Encourager l'adhésion des producteurs de la 3CO aux structures collectives permettrait de créer des synergies entre les producteurs locaux et, ainsi de professionnaliser le système agricole en favorisant la commercialisation et la structuration des filières.

*Cette action est en Cohérence avec les actions 3-1-1 et 3-1-3 du PRAD : "Renforcer le soutien aux structures collectives" et "Renforcer le groupement d'employeurs existant (Tifaki Ya Malavouni)"*

### **Freins et points de vigilance**

- Mobilisation des producteurs du territoire
- Coopération avec les structures collectives

### **Pilotage de l'action**

Pilote : AIM et CAPAM, CD976

Partenaire (s) à associer :

- UCOOPAM
- AIM
- CLUSTER AGRO-ALIMENTAIRE
- LABORATOIR DU PER
- CAPAM
- CONSEIL DEPARTEMENTAL
- 3CO
- Communes

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- DAAF service SEA (POSEII)
- Leader

### **Calendrier de mise en œuvre**

- Selon AAP – échéances et durée 2 ans (niveau 2 PAT)

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole qui œuvrent pour l'installation, l'accompagnement des producteurs
- Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution (GMS) et/ou de transformation et/ou CMA, CCI

## 2.3 Action 1.2.1 - Développer la mutualisation de moyens techniques des agriculteurs comme la création d'une Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles (CUMA)

### **Description de l'action**

En raison d'une professionnalisation encore faible, les agriculteurs du territoire disposent de peu d'équipements techniques. La création d'une Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) vise à mutualiser ces outils, réduisant ainsi les coûts individuels et facilitant l'accès à des technologies plus modernes.

Cette initiative vise à optimiser les ressources disponibles sur le territoire afin de renforcer la productivité et la rentabilité des filières.

### **Freins et points de vigilance**

- Ne pas exclure d'acteurs

### **Pilotage de l'action**

Pilote : AIM et CAPAM

Partenaire (s) à associer :

- UCOOPAM
- AIM
- CLUSTER AGRO-ALIMENTAIRE
- LABORATOIR DU PER
- CAPAM
- CONSEIL DEPARTEMENTAL
- 3CO
- Communes

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- DAAF
- AAP GIEE dispositif Émergence
- FEADER

### **Calendrier de mise en œuvre**

- Selon AAP – échéance et durée 2 ans (niveau 2 PAT)

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole qui œuvrent pour l'installation, l'accompagnement des producteurs (CUMA)
- Nombre d'équipements mutualisés

## 2.4 Action 1.3.1 - Maintenir les exploitants en améliorant leurs conditions de production (*accès à l'eau, aménagement des parcelles, formalisation*)

### **Description de l'action**

Le territoire agricole est confronté à des difficultés d'accès au foncier, à une gestion complexe des ressources et à une mauvaise accessibilité des parcelles. Ces obstacles freinent le développement des exploitations.

Cette action vise à répondre à ces enjeux en améliorant les conditions de production par un meilleur accès à l'eau, l'aménagement des parcelles et la formalisation des exploitations. En favorisant ainsi des conditions de travail plus optimales, l'objectif est de maintenir les exploitants en activité et de renforcer la dynamique de production agricole sur le territoire.

### **Freins et points de vigilance**

- Identification des besoins réels des exploitants
- Pertinence et diversité des actions proposées

### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM et 3CO

Partenaire (s) à associer :

- PAI
- CAPAM
- DAAF service SEA Economie Agricole
- Coopérative AVEM, COOPAC, GVA
- Département de Mayotte
- 3CO

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- Fiche d'intervention 73

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 5 ans

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole
- Nombre de professionnels accompagnés à l'adaptation au changement climatique
- Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux climatiques, de biodiversité et/ou de ressources

## 2.5 Action 1.3.2 - Accompagner les jeunes agriculteurs dans leur projet d'installation au sein de parcelles aménagées

### **Description de l'action**

Le vieillissement des chefs d'exploitation et les difficultés d'accès au foncier menacent la pérennité du secteur agricole local. Cette action vise à accompagner les jeunes agriculteurs dans leur installation, notamment en leur facilitant l'accès à des parcelles aménagées. L'objectif est d'assurer la relève générationnelle et de garantir la continuité de la production agricole locale, tout en renforçant l'attractivité du métier et la durabilité des exploitations.

Cette action est en cohérence avec l'action 1-3-1 et 1-3-2 du PRAD « Engager la révision du SDAARM » et « Réviser le schéma de voirie rurale ».

### **Freins et points de vigilance**

- Moyens humains
- Identification et mobilisation des acteurs

### **Pilotage de l'action**

Pilote : Jeunes agriculteurs, 3CO/EPFAM

Partenaire (s) à associer :

- PAI
- CAPAM
- DAAF service SEA Economie Agricole
- Coopérative AVEM, COOPAC, GVA
- Département de Mayotte
- 3CO
- Banques

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- Fiche d'intervention 75
- Financement aide à l'installation
- Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole qui œuvrent pour l'installation, l'accompagnement des producteurs
- Nombre d'emplois créés dans le cadre de projets en lien avec le PAT
- Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2 à 3 ans

## 2.6 Action 1.4.1 - Organiser un Forum des métiers de l'agriculture et de la pêche

### **Description de l'action**

Pour attirer de nouvelles générations vers les métiers de l'agriculture et de la pêche, il est essentiel de promouvoir leur diversité et leurs opportunités.

L'organisation d'un Forum des métiers de l'agriculture et de la pêche vise à mettre en lumière les carrières disponibles, les formations nécessaires et les perspectives de développement.

### **Freins et points de vigilance**

- Véhiculer une image complète des métiers

### **Pilotage de l'action**

Pilote : Lycée Coconi, CFPPA, MFR

Partenaire (s) à associer :

- Lycée Coconi
- PER
- CAPAM
- DEALM
- DAAF
- 3CO
- France Travail
- Mission Locale
- AKTO
- MFR
- CARIF OREF

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- 3CO
- Leader GAL

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2026

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire
- Nombre de personnes concernés par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers dans le secteur de l'ESS

## 2.7 Action 1.4.2 - Rendre les métiers d'agriculteurs et pêcheurs attractifs

### **Description de l'action**

Face au vieillissement des exploitants, il est important de dynamiser l'intérêt pour les métiers d'agriculteurs et de pêcheurs. Cette action vise à valoriser ces professions plus attractives en mettant en avant leurs opportunités, leurs évolutions de carrière et leurs contributions essentielles à la communauté.

### **Freins et points de vigilance**

- Véhiculer une image complète des métiers

### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM

Partenaire (s) à associer :

- Lycée Cococni
- PER
- CAPAM
- DEALM
- DAAF
- 3CO
- France Travail
- Mission Locale
- AKTO
- Syndicats
- MFR

### **Conditions de mise en œuvre**

Financements possibles :

- Leader

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire
- Nombre de personnes concernés par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers dans le secteur de l'ESS

### **Calendrier de mise en œuvre**

2025 2025 / 2026

## 2.8 Action 1.4.3 - Communiquer sur les savoir-faire via le tourisme ou l'agritourisme

### **Description de l'action**

Le tourisme et l'agritourisme sont des leviers pour promouvoir les métiers et les pratiques de ces secteurs. L'objectif est de mettre en avant les compétences des professionnels, de sensibiliser les visiteurs à leur importance et de renforcer l'image de ces métiers auprès du grand public.

### **Freins et points de vigilance**

- Mobilisation des acteurs locaux
- Sur sollicitations des producteurs

### **Pilotage de l'action**

Pilote : Office du tourisme, 3CO

Partenaire (s) à associer :

- Lycée Cococni
- PER
- CAPAM
- DEALM
- DAAF
- 3CO
- France Travail
- Mission Locale
- AKTO
- Syndicats
- MFR

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- Leader

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire
- Nombre de personnes concernées par les actions du PAT en matière d'accompagnement/ d'éducation à l'alimentation durable

## 2.9 Action 1.4.4 - Promouvoir la formation des jeunes en agriculture

### **Description de l'action**

La promotion de la formation des jeunes en agriculture vise à préparer une nouvelle génération d'agriculteurs qualifiés, contribuant ainsi à la professionnalisation, et à la pérennité du secteur agricole sur le territoire.

Cette action est cohérente avec les actions 1-3-1 et 1-3-2 du PRAD, qui visent à "Engager la révision du SDAARM" et à "Réviser le schéma de voirie rurale".

### **Freins et points de vigilance**

- Coopération avec les établissements de formation

### **Pilotage de l'action**

Pilote : Lycée Coconi, CFPPA, MFR, Jeunes Agriculteurs

Partenaire (s) à associer :

- Lycée Cococni
- PER
- CAPAM
- DEALM
- DAAF
- 3CO
- France Travail
- Mission Locale
- AKTO
- Syndicats
- Coopératives
- MFR
- Carif-Oref

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- Conseil Départemental
- DAAF SFD

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre d'emplois créés dans le cadre de projets en lien avec le PAT
- Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire
- Nombre d'emplois créés dans le domaine de l'insertion (dont publics précaires)
- Evolution du nombre de jeunes inscrits dans une formation agricole

### **Calendrier de mise en œuvre**

- Annuel

### 3. Axe 2 - Mettre en valeur les productions locales et le patrimoine alimentaire

Au sein de la 3CO, comme à Mayotte, la commercialisation des produits de la pêche et de l'agriculture est largement informelle. La vente directe depuis l'exploitation est le mode de commercialisation principal dans les exploitations agricoles de la 3CO. Concernant la filière de la pêche, seulement 9% de la vente passe par la filière professionnelle<sup>1</sup>. La commercialisation des produits se fait principalement par le biais d'intermédiaires informels, directement sur le bord des routes ou depuis le lieu de débarquement.

La situation est exacerbée par un manque de structures adéquates pour la transformation et la commercialisation des produits. L'absence d'infrastructures telles que les abattoirs ou les plateformes de commercialisation empêche une gestion efficace des produits et réduit leur capacité à atteindre les grandes surfaces ou la restauration collective. En conséquence, les unités de production restent de petite taille et mal organisées, ce qui entrave leur croissance et leur capacité à répondre aux besoins du marché local.

Cette situation soulève de nombreux enjeux : qualité et traçabilité des produits, capacité de commercialisation, de valorisation et de transformation locaux. Elle révèle une déconnexion entre les producteurs locaux, les distributeurs et les consommateurs, ce qui limite le développement économique et la consolidation des filières.

Ainsi, cet axe se décline en 5 objectifs :

- ⇒ Objectif 1 : Renforcer les capacités de transformation des produits agricoles et de la pêche
- ⇒ Objectif 2 : Consolider les initiatives de marché local et de circuits courts (marchés hebdomadaires, les marchés du ramadan, marchés ambulants)
- ⇒ Objectif 3 : Valoriser les spécificités et les qualités des produits du territoire de la 3CO auprès des consommateurs et des distributeurs (labels, traçabilité, qualité, impact écologique réduit, ...)
- ⇒ Objectif 4 : Favoriser un approvisionnement local dans la restauration collective et éligible à la loi Egalim
- ⇒ Objectif 5 : Préserver et valoriser les savoir-faire du patrimoine alimentaire du territoire de la 3CO

---

<sup>1</sup> Rapport d'activité de l'IEDOM de 2016

## Listing des actions de l'axe :

### Objectif 1

- 2.1.1 - Consolider les capacités de transformation de la structure de transformation existante : l'atelier d'agro-transformation du LPA (projet d'agrandissement/construction d'un nouvel atelier de transformation de la 3CO)
- 2.1.2 - Soutenir la création d'unités de transformation (démarches administratives et foncières, autorisations, ...) (PCAET)
- 2.1.3 - Former les producteurs aux techniques de transformation et conservation

### Objectif 2

- 2.2.1 - Disposer d'espaces de commercialisation dans chaque commune de la 3CO // halle à marée et identifier les producteurs susceptibles de les alimenter
- 2.2.2 - Disposer d'équipements adéquats pour la conservation des produits dans les espaces de commercialisation
- 2.2.3 - Créer un site internet de la 3CO pour identifier les ventes de produits locaux
- 2.2.4 - Proposer une plateforme de vente en ligne et de livraison de panier à domicile (points de retrait de produits avec le Douka 2.0)
- 2.2.5 - Faciliter la mise en œuvre de circuits courts de distribution par l'appui aux organisateurs d'actions (PCAET)

### Objectif 3

- 2.3.1 - Valoriser les labels existants et accompagner la création d'un label spécifique à certains types de produits locaux (vanille, plantes à parfum, ...)
- 2.3.2 - Développer l'agritourisme dans la 3CO
- 2.3.3 - Elaborer un questionnaire sur les pratiques et les attentes des consommateurs
- 2.3.4 - Organiser des événements de découverte et de valorisation de l'agriculture et de la pêche

### Objectif 4

- 2.4.1 - Développer les liens entre la restauration collective et les producteurs locaux
- 2.4.2 - Créer un annuaire des producteurs locaux avec type de production et volumes
- 2.4.3 - Encourager les collectivités membres à adopter des pratiques d'achat responsable, en intégrant les produits locaux et issus de l'ESS dans les cantines scolaires et autres services publics.
- 2.4.4 - Encourager les gestionnaires de restaurations collectives du 1e degré et du 2nd à s'inscrire sur la plateforme « ma cantine »

### Objectif 5

- 2.5.4 - Encourager la réalisation de courts-métrages locaux

### 3.1 Action 2.1.1 - Consolider les capacités de transformation de la structure de transformation existante : l'atelier d'agro-transformation du LPA (projet d'agrandissement/construction d'un nouvel atelier de transformation de la 3CO)

#### **Description de l'action**

Cette action vise à renforcer les capacités de l'atelier d'agro-transformation du LPA en soutenant son agrandissement ou en construisant un nouvel atelier de transformation. En consolidant ces infrastructures, l'objectif est de favoriser l'installation le développement d'une offre suffisamment diversifiée en produits locaux.

#### **Freins et points de vigilance**

- Coûts pour l'agrandissement ou la construction.
- Respect des normes sanitaires et environnementales.
- Manque de personnel formé en agro-transformation.

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : Lycée agricole, 3CO

Partenaire (s) à associer :

- CAPAM
- Département de Mayotte,
- GVA

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT) et selon AAP et au fil de l'eau

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- Fiche d'intervention FEADER (73.01 - Investissement agricoles productifs)
- LEADER Gal Nord (TO 1.3)
- FranceAgriMer (AAP Projets territoriaux)
- Conseil départemental de Mayotte

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Évolution nombre de producteurs utilisant l'atelier
- Augmentation de la capacité de production
- Évolution du nombre de nouveaux produits locaux développés et transformés.
- Total des sessions de formation réalisées pour le personnel et les producteurs.

## 3.2 Action 2.1.2 - Soutenir la création d'unités de transformation (démarches administratives et foncières, autorisations, ...) (PCAET)

### **Description de l'action**

Le développement de l'agriculture locale est freiné par le manque d'unités de transformation adaptées, essentielles pour ajouter de la valeur aux produits et optimiser les chaînes de production. Cette action vise à faciliter la création de nouvelles unités de transformation en accompagnant les démarches administratives, foncières et les obtentions des autorisations nécessaires. En soutenant ces processus, l'objectif est d'encourager l'implantation d'infrastructures de transformation, de renforcer la compétitivité des producteurs locaux et de contribuer à une économie agricole plus structurée et dynamique.

### **Freins et points de vigilance**

- Accès au foncier
- Les procédures pour la création de nouvelles unités de transformation.
- La compétitivité des producteurs.

### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM, 3CO et AIM

Partenaire (s) à associer :

- 3CO
- Département de Mayotte
- COOPAC
- DEETS
- UCOOPAM
- EPFAM

### **Conditions de mise en œuvre**

Financements possibles :

- Banque des territoires (Financement de l'alimentation durable et de la transition agricole)
- Fiche d'intervention FEADER (73.01 - Investissement agricoles productifs)
- LEADER Gal Nord (TO 1.3)
- FranceAgriMer (AAP Projets territoriaux)
- Conseil départemental de Mayotte
- Dispositif d'insertion par l'activité économique (DEETS)

### **Evaluation**

Indicateurs

- Évolution nombre de producteurs utilisant l'atelier
- Augmentation de la capacité de production
- Évolution du nombre de nouveaux produits locaux développés et transformés.
- Total des sessions de formation réalisées pour le personnel et les producteurs.

### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et durée 2 ans (niv 2 PAT) et selon AAP et au fil de l'eau

### 3.3 Action 2.1.3 - Former les producteurs aux techniques de transformation et conservation

#### **Description de l'action**

Le manque de professionnalisation des producteurs, en particulier en ce qui concerne la transformation et la conservation des produits, limite la qualité et la sécurité des denrées alimentaires locales. En développant ces compétences, l'objectif est de renforcer l'offre en produits locaux, d'optimiser leur durée de conservation et de soutenir une meilleure gestion de la chaîne de valeur alimentaire.

#### **Freins et points de vigilance**

- Qualité des formations
- Intégrer des deux filières : pêche et agriculture
- Mobilisation des producteurs
- Couverture de l'ensemble du territoire de la 3CO

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : Lycée agricole, 3CO

Partenaire (s) à associer :

- COOPAC
- UCOOPAM
- DAAF
- Lycée Cococni
- CFPPA
- Jeunes Agriculteurs
- MFR

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- Conseil Départemental de Mayotte
- Service Formation et Développement de la DAAF
- Enveloppe VIVEA et AKTO
- Dispositif d'insertion par l'activité économique (DEETS)

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT) et selon AAP et au fil de l'eau

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre d'exploitants agricole sensibilisés au changement de pratiques agricole et au développement de la labélisation (labels publics)
- Nombre de producteurs formés
- Nombre de thématiques traitées par les formations

### 3.4 Action 2.2.1 - Disposer d'espaces de commercialisation dans chaque commune de la 3CO // halle à marée et identifier les producteurs susceptibles de les alimenter

#### **Description de l'action**

La production agricole et halieutique dans la région se caractérise par une organisation largement informelle, avec des méthodes de vente directe et peu structurées.

Cette action vise à établir des espaces de commercialisation dédiés dans chaque commune de la 3CO afin de structurer la commercialisation des produits locaux et faciliter leur accessibilité pour les consommateurs. Cette action est en cohérence avec les actions 4-1-3 et 4-3-1 du PRAD, qui visent à accompagner les agriculteurs souhaitant vendre en direct et à mettre en place des marchés locaux adaptés aux habitudes d'achat des Mahorais.

#### **Freins et points de vigilance**

- Identification et mobilisation des producteurs
- Communication sur l'existence de ces nouveaux espaces

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, Communes

Partenaire (s) à associer :

- COOPAC
- UCOOPAM
- Coopérative AVEM
- DAAF
- Jeunes Agriculteurs
- CAPAM

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance : 3 à 5 ans

#### **Conditions de mise en œuvre**

Financements possibles :

- Fiche d'intervention FEADER (73.01 - Investissement agricoles productifs), à préciser ou 73.03
- LEADER Gal Nord (TO 1.3)
- FranceAgriMer (AAP Projets territoriaux)
- Conseil départemental de Mayotte
- Banque des territoires (Financement de l'alimentation durable et de la transition agricole)

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité créées ou maintenues
- Chiffres d'affaires réalisés par les outils créés
- Evolution du nombre de producteurs alimentant les espaces

### 3.5 Action 2.2.2 - Disposer d'équipements adéquats pour la conservation des produits dans les espaces de commercialisation

#### **Description de l'action**

Les espaces de commercialisation existants ou en développement, manquent souvent des équipements nécessaires pour garantir une conservation optimale des produits agricoles et halieutiques. Cette action vise à équiper ces espaces avec les infrastructures adéquates, telles que des réfrigérateurs, congélateurs et systèmes de conservation spécialisés.

L'objectif est de préserver leur qualité, de prolonger leur durée de vie, et ainsi, réduire les pertes et garantir la sécurité alimentaire des consommateurs.

#### **Freins et points de vigilance**

- Investissements matériels

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, CAPAM

Partenaire (s) à associer :

- COOPAC
- UCOOPAM
- Département de Mayotte
- DAAF
- Jeunes Agriculteurs

#### **Calendrier de mise en œuvre**

Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT) et selon AAP

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- Fiche d'intervention FEADER (73.01 - Investissement agricoles productifs)
- LEADER Gal Nord (TO 1.3)
- FranceAgriMer (AAP Projets territoriaux)
- Conseil départemental de Mayotte
- POSEI
- Banque des territoires (Financement de l'alimentation durable et de la transition agricole)

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité créés ou maintenues
- Nombre d'outils de transformation de produits créés ou maintenus
- Chiffres d'affaires réalisés par les outils créés

### 3.6 Action 2.2.3 - Créer un site internet de la 3CO pour identifier les ventes de produits locaux

#### **Description de l'action**

Dans un contexte où les ventes de produits locaux se font souvent de manière informelle et dispersée, il est essentiel de mettre en place un outil centralisé pour faciliter l'accès à ces produits. La création d'un site internet dédié à la 3CO permettra de centraliser les informations sur les ventes de produits locaux, offrant ainsi une visibilité accrue aux producteurs et simplifiant la recherche pour les consommateurs.

*Cette action est en cohérence avec l'action 4-3-2 du PRAD, qui vise à « Soutenir l'innovation dans les modalités d'échanges entre les producteurs et les consommateurs, notamment via les outils numériques. »*

#### **Freins et points de vigilance**

- S'assurer que le site soit accessible et facile à utiliser pour tous, notamment ceux ayant une faible maîtrise des outils numériques
- Sous-utilisation de la plateforme

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, Office du tourisme

Partenaire (s) à associer :

- COOPAC
- UCOOPAM
- Coopérative AVEM
- Association Saveurs et Senteurs de Mayotte
- Agriculteurs

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- LEADER Gal Nord (TO 1.4)

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT) et selon AAP

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Chiffres d'affaires réalisés par les outils créés
- Evolution du nombre d'utilisateurs de la plateforme
- Nombre de ventes réalisées via la plateforme

### 3.7 Action 2.2.4 - Proposer une plateforme de vente en ligne et de livraison de panier à domicile (points de retrait de produits avec le Douka 2.0)

#### **Description de l'action**

Pour surmonter les difficultés d'accès aux produits locaux, la plateforme de vente en ligne vise à permettre aux habitants de commander et d'être livrés sous forme de paniers à domicile.

L'objectif est de rendre les produits locaux plus accessibles, de dynamiser les ventes des producteurs locaux afin de soutenir l'économie territoriale.

#### **Freins et points de vigilance**

- Communication sur l'existence de la plateforme vis-à-vis des habitants
- Identification et mobilisation des acteurs susceptibles de l'alimenter

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, CAPAM, CCI

Partenaire (s) à associer :

- COOPAC
- UCOOPAM
- Coopérative AVEM
- Association Saveurs et Senteurs de Mayotte
- Agriculteurs
- Conseil Départemental

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- LEADER Gal Nord (TO 1.4)
- Banque des territoire (financement de l'alimentation durable et de la transition agricole)

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT) et selon AAP

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Chiffres d'affaires réalisés par les outils créés
- Evolution du nombre d'utilisateurs de la plateforme
- Nombre de ventes réalisées via la plateforme

### 3.8 Action 2.2.5 - Faciliter la mise en œuvre des circuits courts de distribution par l'appui aux organisateurs d'actions (PCAET)

#### **Description de l'action**

En soutenant les organisateurs de circuits courts, l'objectif est de faciliter la structuration et la pérennisation des réseaux de distribution locaux afin de dynamiser la vente directe. Ainsi, cette action participe au développement de la commercialisation de la production agricole et à la promotion de la consommation locale, tout en renforçant la proximité entre producteurs et consommateurs.

#### **Freins et points de vigilance**

- Difficultés possibles à organiser efficacement les différents intervenants des circuits courts

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, CAPAM

Partenaire (s) à associer :

- COOPAC
- UCOOPAM
- Coopérative AVEM
- Association Saveurs et Senteurs de Mayotte

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- LEADER Gal Nord (TO 1.4)
- Banque des territoire (financement de l'alimentation durable et de la transition agricole)

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT) et selon AAP

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution (GMS) et/ou de transformation et/ou CMA, CCI
- Evolution du nombre de circuits de distribution

### 3.9 Action 2.3.1 - Valoriser les labels existants et accompagner la création d'un label spécifique à certains types de produits locaux (vanille, plantes à parfum, ...)

#### **Description de l'action**

Le développement et la valorisation des labels permettent de garantir la qualité, la traçabilité et l'authenticité des produits. Cette action vise à promouvoir les labels existants et à soutenir la création d'un label spécifique pour des produits locaux emblématiques (vanille, plantes à parfum...). En renforçant la visibilité et la reconnaissance de ces produits, l'objectif est de valoriser les savoir-faire locaux, d'améliorer la compétitivité des filières agricoles et de soutenir le rayonnement des productions locales sur les marchés régionaux et nationaux.

Cette action s'articule avec les actions de l'objectif 3.2 du PRAD « Promouvoir l'agriculture bio » et l'action 3-3-1 du PRAD « Développer des signes de reconnaissance des produits frais et transformés localement »

#### **Freins et points de vigilance**

- Communication et identification des producteurs susceptibles d'être labélisés

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM, AIM

Partenaire (s) à associer :

- 3CO
- Département de Mayotte
- COOPAC
- UCOOPAM
- Coopérative AVEM
- Association Saveurs et Senteurs de Mayotte
- EPFAM

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT)

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- LEADER Gal Nord (TO 1.4)

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre d'exploitants agricole sensibilisés au changement de pratiques agricoles et au développement de la labélisation (labels publics)
- Nombre de labels créés
- Evolution du nombre de labels sur le territoire
- Evolution du nombre de producteurs labélisés

### 3.10 Action 2.3.2 - Développer l'agritourisme dans la 3CO

#### **Description de l'action**

Cette action a pour objectif de promouvoir l'agritourisme au sein de la 3CO, en offrant aux visiteurs l'opportunité de découvrir les savoir-faire locaux à travers des activités variées telles que des visites d'exploitations agricoles, des ateliers pédagogiques et des dégustations de produits du terroir. En créant un lien direct entre les habitants, les visiteurs et la production locale, l'action vise à mettre en valeur les richesses agricoles et halieutiques du territoire, tout en encourageant la consommation de produits locaux.

#### **Freins et points de vigilance**

- Rendre lisible la diversité des actions proposées

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, Office du tourisme

Partenaire (s) à associer :

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- LEADER GAL

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT) et selon AAP Annuel

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de personnes concernées par les actions visant au maintien de l'attractivité des métiers de la production, de la transformation et de la distribution
- Nombre d'actions portées
- Nombre de personnes touchées par les actions

### 3.1 | Action 2.3.3 - Elaborer un questionnaire sur les pratiques et les attentes des consommateurs

#### **Description de l'action**

Pour répondre efficacement aux attentes des consommateurs et ajuster l'offre de produits locaux, il est essentiel de mieux connaître leurs pratiques et besoins. Cette action vise à élaborer un questionnaire destiné aux habitants afin de recueillir des données sur leurs habitudes de consommation et leurs attentes en matière de produits locaux.

#### **Freins et points de vigilance**

- Représentativité de l'échantillon de personnes participants au questionnaire

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM

Partenaire (s) à associer :

- 3CO
- Gal Nord
- Gal Est
- Gal Sud

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- France AgriMer (AAP projets territoriaux)

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de personnes Nombre de personnes ayant répondu au questionnaire

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- Annuel

### 3.12 Action 2.3.4 - Organiser des événements de découverte et de valorisation de l'agriculture et de la pêche

#### **Description de l'action**

Cette action vise à organiser des événements dédiés à la découverte et à la promotion des secteurs de l'agriculture et de la pêche, afin de mettre en lumière les savoir-faire locaux et la diversité des produits. Ces événements permettront de sensibiliser le public à l'importance de ces filières pour le territoire, de rapprocher les producteurs des consommateurs et de renforcer l'attractivité des métiers.

#### **Freins et points de vigilance**

- Veiller à couvrir l'ensemble du territoire de la 3CO
- Mobilisations des producteurs
- Communication sur les événements proposés

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, Office du tourisme

Partenaire (s) à associer :

- CAPAM
- DAAF
- ARS
- Conseil départemental
- Médias locaux

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- AAP Manger bouger
- Politique de la ville

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- Annuel - Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT)

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de personnes concernées par les actions visant au maintien de l'attractivité des métiers de la production, de la transformation et de la distribution
- Nombre d'événements organisés
- Nombre de personnes touchées

### 3.13 Action 2.4.1 - Encourager les collectivités membres de la 3CO à adopter des pratiques d'achat responsable en intégrant les produits locaux et issus de l'ESS dans la restauration collective (les cantines scolaires et autres services publics)

#### **Description de l'action**

L'objectif de cette action est de faciliter l'approvisionnement des cantines scolaires et des services publics en produits locaux, en favorisant des partenariats durables avec les producteurs du territoire. Cela permettra de soutenir les circuits courts, de valoriser les produits locaux, et de renforcer l'économie locale.

Cette action est en cohérence avec les actions 4.2.2, 4.2.3, et 4.2.4 du PRAD, qui visent à accompagner les agriculteurs pour répondre aux demandes des marchés allotés, à favoriser l'inclusion des produits locaux dans les cahiers des charges des cuisines centrales, et à proposer des repas équilibrés en restauration scolaire.

#### **Freins et points de vigilance**

- Création de partenariats
- Mobilisation des acteurs du territoire et création de partenariat avec les producteurs locaux
- Respect des réglementations en vigueur en termes d'approvisionnement

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, communes, Rectorat, CAPAM

Partenaire (s) à associer :

- Jeunes agriculteurs

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- Subvention de l'UE (géré par France Agri Mer : Lait et fruits à l'école)
- Cantines à 1 euro, - AAP My Cantine (DAAF)

#### **Évaluation**

Indicateurs

- Taux d'atteinte des obligations EGAlim spécifiques sur viande et poisson sur l'approvisionnement en produits durables et de qualité sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT
- Nombre de producteurs accompagnés pour approvisionner la restauration collective du territoire
- Évolution du nombre de partenariats créés entre les producteurs et les acteurs de la restauration collective
- % d'établissements participant au programme "Lait et Fruits à l'école"

### 3.14 Action 2.4.2 - Créer un annuaire des producteurs locaux avec type de production et volumes

#### **Description de l'action**

La création d'un annuaire des producteurs locaux permettra de faciliter les échanges et les partenariats entre les producteurs et les acteurs de la restauration collective et de la distribution. L'objectif est de renforcer la visibilité des producteurs et de favoriser la collaboration locale.

#### **Freins et points de vigilance**

- Mise à jour régulière de l'annuaire

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, PER, Office Tourisme 3CO

Partenaire (s) à associer :

- COOPAC
- UCOOPAM
- Coopérative AVEM
- Association Saveurs et Senteurs de Mayotte
- CAPAM

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- LEADER Gal Nord (TO 1.4)

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

#### **Évaluation**

Indicateurs

- Chiffres d'affaires (CA) annuels réalisés par les dits outils (et idéalement, part du CA correspondant à la rémunération de producteurs du territoire)
- Nombre de producteur recensés dans l'annuaire

### 3.15 Action 2.4.3 - Encourager les gestionnaires de restaurations collectives du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>nd</sup> degré à s'inscrire sur la plateforme « ma cantine »

#### **Description de l'action**

La plateforme « **Ma Cantine** » permet aux gestionnaires de restaurations collectives de suivre et améliorer la qualité des repas proposés, en intégrant des produits locaux, durables et de qualité. Cette plateforme facilite le suivi des objectifs de la loi Egalim et de la loi Climat et Résilience. En incitant les gestionnaires à s'y inscrire, cette action vise à renforcer la transparence et l'engagement des cantines dans une démarche de consommation responsable, tout en facilitant les partenariats avec les producteurs locaux.

#### **Freins et points de vigilance**

- Implication des gestionnaires pour créer une adhésion à cette action

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, communes, Rectorat, Département

Partenaire (s) à associer :

- Etablissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2024

#### **Evaluation**

Indicateurs

- % de restaurants collectifs inscrits et ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire du PAT
- Taux d'atteinte des obligations EGAlim (Bio, total EGAlim et objectifs spécifiques sur viande et poisson) sur l'approvisionnement en produits durables et de qualité sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT

### 3.16 Action 2.5.1 - Proposer des ateliers de cuisine

#### **Description de l'action**

L'animation d'ateliers de cuisine doit permettre de d'encourager les pratiques culinaires respectueuses de la santé mais aussi de montrer comment intégrer des ingrédients locaux dans des recettes variées, afin de préserver les savoir-faire traditionnels de la 3CO et de renforcer l'appréciation des produits locaux.

#### **Freins et points de vigilance**

- Veiller à couvrir l'ensemble du territoire
- Importance de l'animation
- Pertinence des recettes de cuisine proposées aux besoins et envies des habitants ainsi qu'aux produits disponibles sur le territoire
- Communication sur l'existence de ces ateliers

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : Rediab Ylang

Partenaire (s) à associer :

- ARS

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- AAP Fondation Ekibio
- Politique de la ville

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de personnes concernées par les actions du PAT en matière d'accompagnement / d'éducation à l'alimentation durable
- Nombre de personnes ayant participé aux ateliers de cuisine
- Nombre de personnes sensibilisées sur les sujets alimentation-santé - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- Nombre d'ateliers cuisine organisés par commune

### 3.17 Action 2.5.2 - Encourager la réalisation de courts-métrages locaux (exemple : émission « épicuriens à table »)

#### **Description de l'action**

Cette action vise à soutenir la création de courts-métrages locaux, inspirés par des formats tels que l'émission « Épicuriens à table », pour mettre en lumière les produits locaux et les savoir-faire culinaires de la 3CO. En encourageant la production de contenu audiovisuel qui célèbre la richesse du patrimoine alimentaire du territoire, l'objectif est de sensibiliser le public à la diversité des produits régionaux et de renforcer l'identité culinaire locale.

#### **Freins et points de vigilance**

- Diffusion efficace des courts-métrages sur différents supports (réseaux sociaux, sites web, événements locaux)

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : Médias locaux

Partenaire (s) à associer :

- 3CO
- CAPAM
- COOPAM
- UCOOPAM
- Coopérative AVEM
- Association Saveurs et Senteurs de Mayotte

#### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- LEADER Gal Nord (TO 1.4)
- LEADER Grand Sud

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre d'émissions réalisées
- Nombre de vues

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2026

## 4. Axe 3 - Œuvrer pour la résilience alimentaire du territoire

Au-delà du manque de professionnalisation, de la faible structuration des filières et des difficultés de commercialisation, les producteurs du territoire font face à des problématiques environnementales qui impactent leur potentiel de production.

La disponibilité de la ressource en eau est une problématique centrale à Mayotte. Ce phénomène contribue à l'instabilité des rendements agricoles et entraîne des tensions sur la gestion de l'eau. En parallèle, l'agriculture, notamment l'élevage, impacte la qualité de l'eau en raison des émissions de phosphore et d'azote qui détériorent les écosystèmes locaux. Ainsi, la question de la gestion de la ressource en eau et de la préservation de sa qualité constituent des priorités pour le développement des filières alimentaires du territoire.

Les pratiques agricoles inadaptées telles que la monoculture, le brûlis ou la déforestation, ainsi que l'impact des fortes pluies tropicales sur des sols non protégés aggravent participant à l'érosion des sols à Mayotte. Cette dégradation entraîne une stérilisation des surfaces cultivées, la détérioration des écosystèmes aquatiques, et contribue à la baisse de la production des filières.

Face à ces enjeux, il est essentiel de développer et diffuser des bonnes pratiques qui prennent en compte la gestion durable des ressources, en particulier l'eau et les sols. La transition vers des modes de production plus respectueux de l'environnement, tels que l'agriculture biologique, qui connaît déjà un développement au sein de la 3CO, doit être renforcée. En 2022, 21 agriculteurs sont certifiés bio dans la 3CO, couvrant une surface totale de 45 hectares, ce qui démontre un potentiel pour étendre ces pratiques à l'ensemble du territoire. Outre l'agriculture biologique, des initiatives telles que l'agroforesterie ou la gestion intégrée des sols et de l'eau pourraient jouer un rôle clé dans cette transition.

Ainsi, cet axe se décline en 4 objectifs :

- ⇒ Objectif 1 : Promouvoir des pratiques agricoles raisonnées
- ⇒ Objectif 2 : Développer des échanges sur l'agroécologie tropicale pour améliorer les compétences techniques et de gestion des agriculteurs
- ⇒ Objectif 3 : Valoriser les biodéchets
- ⇒ Objectif 4 : Accompagner les professionnels et les consommateurs à la réduction du gaspillage alimentaire

## **Listing des actions de l'axe :**

### **Objectif 1**

3.1.1 - Développer des sessions d'échange de bonnes pratiques entre producteurs et les rendre plus accessibles

3.1.2 - Mettre en place un programme d'information / vulgarisation sur les bonnes pratiques agricoles et de pêche (administratives et foncières, autorisations, ...) (PCAET)

3.1.3 - Renforcer un dispositif d'accompagnement des agriculteurs à l'utilisation de réservoirs souples et de systèmes de goutte à goutte (PCAET)

3.1.4 - Accompagner la diversification de la production agricole : favoriser les synergies entre les espèces cultivées et optimiser le jardin mahorais (biodiversité, synergie, résilience)

3.1.5 - Valoriser les plantations locales et sans produits chimiques

### **Objectif 2**

3.2.1 - Mettre en place des actions de coopération décentralisée et régionale avec les pays côtiers du canal du Mozambique (Madagascar, Comores, ...) et mobiliser le dispositif Interreg

3.2.2 - Renforcer le partage d'expériences et mise en avant des bonnes pratiques (« Agriculteurs formateurs »)

3.2.3 - Disposer d'espaces d'expérimentation des modes de production et y former les producteurs (v. le projet du Conseil départemental et réfléchir à son déploiement à l'échelle de la 3CO)

### **Objectif 3**

3.3.1 - Récupérer et valoriser les déchets alimentaires (restauration collective, restauration hors-domicile, ...)

3.3.2 - Développer la valorisation des déchets par le compost (déchets verts, fientes ...)

### **Objectif 4**

3.4.1 - Lancer des campagnes de sensibilisation au gaspillage alimentaire

3.4.2 - Mettre en place un observatoire de lutte contre le gaspillage alimentaire

3.4.3 - Elaborer un diagnostic sur les origines du gaspillage alimentaire au sein de la 3CO (via la plateforme « Ma cantine » pour la restauration collective)

## 4.1 Action 3.1.1 - Développer des sessions d'échange de bonnes pratiques entre producteurs et les rendre plus accessibles

### **Description de l'action**

Le développement de sessions d'échange entre producteurs a pour objectif de favoriser le partage de connaissances techniques durables et des pratiques responsables, tout en renforçant la gestion des ressources au sein des exploitations. Ces sessions encouragent l'adoption de méthodes agricoles raisonnées, qu'il s'agisse de la gestion de l'eau – comme illustré par le projet CAPAM – ou de la fertilisation. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions du PRAD, notamment l'action 2-3-1 « Maintenir une animation RITA » et l'action 2-3-3 « Rédiger un référentiel de solutions technico-économiques relatives aux productions locales ».

### **Freins et points de vigilance**

- Mobilisation large des acteurs
- Diversité des thématiques des sessions d'échanges
- Communication

### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM

Partenaire (s) à associer :

- DAAF
- GVA
- Lycée agricole
- Parc Naturel Marin de Mayotte
- RITA Mayotte
- Coopératives et fédérations agricoles
- CIRAD
- OPA
- Agriculteurs
- SMEAM
- Comité Eau et Biodiversité

### **Conditions de mise en œuvre**

Financements possibles :

- Subvention de l'agence de l'eau
- Banque des territoires (Financement de l'alimentation durable et de la transition agricole)
- EPFAM
- Enveloppe VIVEA et AKTO
- SDAGE2022-2027 du bassin de Mayotte
- PSN 78.01

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de sessions organisées
- Nombre de professionnels accompagnés à l'adaptation au changement climatique

## 4.2 Action 3.1.2 - Mettre en place un programme d'information / vulgarisation sur les bonnes pratiques agricoles et de la pêche (administratives et foncières, autorisations, ...)

### **Description de l'action**

La mise en place d'un programme de vulgarisation vise à améliorer les compétences techniques des producteurs, garantir le respect des réglementations en vigueur et encourager l'adoption de pratiques responsables et durables.

### **Freins et points de vigilance**

- Communication sur le programme de vulgarisation

### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM

Partenaire (s) à associer :

- DAAF
- GVA
- Lycée agricole
- Parc Naturel Marin de Mayotte
- RITA Mayotte
- Coopératives et fédérations agricoles
- CIRAD
- OPA
- Agriculteurs
- SMEAM
- Comité Eau et Biodiversité

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- Enveloppe VIVEA et AKTO

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre d'agriculteurs sensibilisés
- Nombre de pêcheurs sensibilisés

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2024

### 4.3 Action 3.1.3 - Renforcer le dispositif d'accompagnement des agriculteurs à l'utilisation de réservoirs souples et de systèmes de goutte à goutte (PCAET 3CO)

#### **Description de l'action**

Cette action vise à améliorer l'accompagnement technique des agriculteurs dans l'adoption de solutions d'irrigation économes en eau, telles que les réservoirs souples et les systèmes de goutte à goutte. En offrant des formations et un soutien logistique, l'objectif est de promouvoir une gestion durable des ressources en eau afin d'optimiser les rendements agricoles et de renforcer la résilience des exploitations face aux aléas climatiques. Cette action est en cohérence les actions de l'objectif 2-4 du PRAD « Favoriser le développement d'installations (individuelles et collectives) d'irrigation »

#### **Freins et points de vigilance**

- Coût de l'investissement matériel pour l'agriculteur
- Accès à l'eau en saison sèche

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM

Partenaire (s) à associer :

- DAAF
- GVA
- Lycée agricole
- RITA Mayotte
- Coopératives et fédérations agricoles
- CIRAD
- OPA
- Agriculteurs
- SMEAM, Comité Eau et Biodiversité

#### **Conditions de mise en œuvre**

Financements possibles :

- FranceAgrimer (Aide aux investissements en exploitations pour la protection contre la sécheresse) et (Soutien aux investissements de solutions innovantes d'agroéquipements pour les filières fruits et légumes)
- SDAGE du bassin de Mayotte 2022-2027

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

#### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre d'actions pour le suivi et la protection de la ressource en eau
- Nombre d'agriculteurs accompagnés
- Evolution de la consommation d'eau

## 4.4 Action 3.1.3 - Accompagner la diversification de la production agricole : favoriser les synergies entre les espèces cultivées et optimiser le jardin mahorais (biodiversité, synergie, résilience)

### **Description de l'action**

Afin d'accompagner la diversification des productions du territoire de la 3CO, le PAT propose d'optimiser le jardin mahorais et de favoriser les synergies entre les espèces cultivées. L'objectif est de développer des systèmes de productions plus diversifiés, et donc plus résilients face aux changements climatiques, tout en préservant la biodiversité présente sur le territoire. La large diffusion des travaux du réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA) pourrait apporter cette connaissance aux publics en capacité de production agricole.

Cette action est en cohérence avec l'action 2-3-6 du PRAD « Renforcer les organismes d'accompagnement pour la diffusion et la vulgarisation des résultats de recherche, notamment en innovant dans les outils de communication ».

### **Freins et points de vigilance**

- Protection et gestion des espaces et des ressources disponibles
- Veiller à la transmission d'informations et de bonnes pratiques

### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM

Partenaire (s) à associer :

- DAAF
- GVA
- Lycée agricole
- RITA Mayotte
- Coopératives et fédérations agricoles
- CIRAD
- OPA
- Agriculteurs
- SMEAM
- Comité Eau et Biodiversité

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- FEADER
- DEAL (France Nation Verte – Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire)
- Enveloppe VIVEA et AKTO,

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de producteurs destinataires des travaux du RITA
- Nombre de formations organisées
- Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux climatiques, de biodiversité et/ou de ressources

## 4.5 Action 3.1.5 - Valoriser les plantations locales et sans produits chimiques

### **Description de l'action**

Cette action vise à promouvoir les plantations locales qui n'utilisent pas de produits chimiques, en mettant en avant les bénéfices écologiques et économiques de ces pratiques. En accompagnant les agriculteurs dans leur transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, l'action contribue à la préservation de la biodiversité, à la protection des sols et à l'amélioration de la qualité des produits.

### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM

Partenaire (s) à associer :

- DAAF
- GVA
- Lycée agricole
- RITA Mayotte
- Coopératives et fédérations agricoles
- CIRAD
- OPA
- Agriculteurs
- SMEAM
- Comité Eau et Biodiversité

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- FEADER (UCOPAM - AAP agroforesterie - 77.06)
- Agriculture bio

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de productions n'utilisant pas de produits chimiques identifiées

## 4.6 Action 3.2.1 - Mettre en place des actions de coopération décentralisée et régionale avec les pays côtiers du canal de Mozambique (Madagascar, Comores, ...) et mobiliser le dispositif Interreg

### **Description de l'action**

La mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée avec les pays côtiers du canal de Mozambique vise à positionner durablement Mayotte dans son environnement régional tout en renforçant les échanges économiques et agricoles entre ces territoires. Cette coopération permettra, par exemple, de partager des savoir-faire agricoles, de développer des projets communs, ou de créer des opportunités économiques mutuellement bénéfiques. Elle s'inscrit en cohérence avec l'action 2-3-4 du PRAD, qui prévoit de « soutenir et renforcer le réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA) », notamment en favorisant des partenariats avec des experts extérieurs au territoire.

### **Freins et points de vigilance**

- Identification et coopération avec les acteurs/instances pertinents des pays côtiers

### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO

Partenaire (s) à associer :

- Conseil départemental
- GIP
- Collectivités côtières (Réunion, ...)
- CIRAD
- Cluster agroalimentaire
- DTCCIV
- CCI, CAPAM

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- INTERREG VI Canal du Mozambique
- AFD
- Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre d'actions de coopération réalisées

## 4.7 Action 3.2.2 - Renforcer le partage d'expériences et la mise en avant des bonnes pratiques (« Agriculteurs formateurs »)

### **Description de l'action**

Cette initiative met en lumière les savoirs et expertises des agriculteurs en créant un système de formation collaborative par les pairs. En facilitant le partage des techniques éprouvées et en favorisant la création d'un réseau d'échanges, cette action ne vise pas seulement à renforcer les compétences techniques des producteurs, mais à les accompagner dans leur transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, elle contribue à bâtir une agriculture et une pêche à la fois durables et résilientes, adaptées aux défis de demain.

### **Freins et points de vigilance**

- Mobilisation des agriculteurs (manque de temps des agriculteurs)

### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO

Partenaire (s) à associer :

- Conseil départemental
- GIP
- Collectivités côtières (Réunion, ...)
- CIRAD
- Cluster agroalimentaire

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- AFD
- Interreg VI
- Canal du Mozambique
- Subvention de l'agence de l'eau
- Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2026

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre d'agriculteurs formateurs volontaires
- Nombre d'agriculteurs bénéficiaires

## 4.8 Action 3.2.3 - Disposer d'espaces d'expérimentation des modes de production et y former les producteurs

### **Description de l'action**

Cette action vise à créer des espaces dédiés à l'expérimentation et à la formation de nouveaux modes de production agricoles et halieutiques, où les producteurs pourront tester des pratiques innovantes et durables.

L'action propose de s'appuyer sur le projet initié par le Conseil départemental de Mayotte et de réfléchir à son extension sur le territoire de la 3CO.

### **Freins et points de vigilance**

- Dialogue avec le Conseil départemental pour le déploiement de son projet à l'échelle de la 3CO

### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM, Conseil départemental de Mayotte, CCI

Partenaire (s) à associer :

- Conseil départemental
- GIP
- Collectivités côtières (Réunion, ...)
- CIRAD
- Cluster agroalimentaire

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- INTERREG VI Canal du Mozambique
- AFD
- FranceAgriMer (AAP projets territoriaux)
- Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2026

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre d'espaces d'expérimentation créés
- Nombre de professionnels participants

## 4.9 Action 3.3.1 - Récupérer et valoriser les déchets alimentaires (restauration collective, restauration hors-domicile, ...)

### **Description de l'action**

Il s'agit de valoriser les pertes alimentaires qui ne peuvent être évitées, en les réintégrant dans un circuit de consommation utile. L'objectif est de réduire le gaspillage alimentaire tout en facilitant l'accès à des produits locaux de qualité à moindre coût. Cette initiative contribue à renforcer les pratiques écoresponsables au sein des structures impliquées, qu'il s'agisse de restaurations collectives, d'entreprises ou d'autres acteurs locaux.

### **Freins et points de vigilance**

- Coût élevé de mise en œuvre (collecte, stockage, distribution)
- Sensibilisation des distributeurs et restaurants collectifs
- Respect de la réglementation en vigueur (notamment sanitaire)
- Maintien de la dynamique dans le temps

### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO

Partenaire (s) à associer :

- Distributeurs
- Restaurants collectifs

### **Conditions de mise en œuvre**

Financements possibles :

- Subvention du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets)
- ADEME

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de distributeurs partenaires
- Nombre de restaurants collectifs partenaires
- Volume collecté (en kg)

## 4.10 Action 3.3.2 – Valoriser les déchets organiques (déchets verts, fientes, ...)

### **Description de l'action**

En valorisant les déchets organiques produits (en compost ou autres fertilisants), cette action vise à transformer ces derniers en une véritable ressource pour le territoire (écologique et économique). Cela permet de réduire l'utilisation de fertilisants chimiques, d'enrichir les sols, et de renforcer la durabilité ainsi que la résilience des systèmes agricoles locaux. Ce projet s'inscrit en cohérence avec l'action 2-3-5 du Plan Régional d'Action pour le Développement (PRAD), qui vise à « accompagner la mobilisation des ressources organiques locales (compost, fientes de volailles, etc.) dans le processus de fertilité des sols ».

### **Freins et points de vigilance**

- Manque d'infrastructures de traitement des déchets organiques
- Coût élevé de mise en œuvre (collecte, transformation, distribution)
- Sensibilisation des producteurs de déchets

### **Pilotage de l'action**

Pilote : SIDEVAM976, 3CO Mayotte Agri Coop

Partenaire (s) à associer :

- Mayotte Agri Coop

### **Conditions de mise en œuvre**

Financements possibles :

- Subvention du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (*soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets*)
- ADEME

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de producteurs associés
- Volume de déchets organiques valorisés
- Volume de déchets organiques valorisés utilisés

## 4.1 | Action 3.4.1 - Lancer des campagnes de sensibilisation au gaspillage alimentaire

### **Description de l'action**

En France, près de la moitié des déchets produits en 2021 (4,3 millions de tonnes sur un total de 8,8 millions) étaient des déchets alimentaires, issus aussi bien des ménages que de l'ensemble de la chaîne de production, de transformation et d'acheminement des produits. Ce gaspillage alimentaire représente un prélèvement inutile de ressources naturelles (terres cultivables, eau), et génère des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées.

Face à ce constat, la mise en place de campagnes de sensibilisation à destination du grand public est importante pour mieux faire connaître les enjeux du gaspillage alimentaire et identifier les leviers à actionner pour le réduire. Ces campagnes ont pour objectif non seulement de sensibiliser, mais aussi d'encourager des actions concrètes, telles que l'optimisation de la gestion des aliments, le meilleur stockage, et l'utilisation des restes.

Un temps fort de ces campagnes pourrait être la Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture, célébrée chaque année le 29 septembre.

### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, Rectorat, communes

Partenaire (s) à associer :

- Etablissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré
- Lycée agricole de Coconi
- Associations

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- AAP UE "Soutien pour améliorer la mesure des déchets alimentaires et aider à mettre en œuvre la prévention des déchets alimentaires"
- France Agrimer (Installation d'équipements de lutte contre le gaspillage)

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire

## 4.12 Action 3.4.2 - Mettre en place un observatoire de lutte contre le gaspillage alimentaire

### **Description de l'action**

Le taux de gaspillage et de pertes alimentaires est très élevé dans l'ensemble du système alimentaire (agriculture, transports, transformation, distribution et consommation). Un tiers des aliments destinés à la consommation humaine serait perdu ou gaspillé chaque année en France (ADEME en France ; 2016). A travers cette initiative, il s'agit de collecter, d'analyser et de suivre les données liées au gaspillage alimentaire à l'échelle de la 3CO, afin d'identifier les principales sources de pertes et de proposer des solutions et adaptées.

### **Freins et points de vigilance**

- Collecte et gestion des données (régularité et précision dans le process de collecte)
- Mobilisation de structures (publiques et privées) volontaires

### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, DAAF, ARS

Partenaire (s) à associer :

- Etablissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré
- Lycée agricole
- Restaurants collectifs gérés par des personnes morales de droit public et de droit privé

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

- Plateforme ma cantine

Financements possibles :

- AAP UE "Soutien pour améliorer la mesure des déchets alimentaires et aider à mettre en œuvre la prévention des déchets alimentaires"

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

### **Evaluation**

Indicateurs

- % des établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurations collectives présentes sur le territoire de la 3CO

### 4.13 Action 3.4.3 - Elaborer un diagnostic sur les origines du gaspillage alimentaire au sein de la 3CO (via la plateforme « ma cantine » pour les restaurants collectifs publics et privés)

#### **Description de l'action**

Cette action vise à réaliser un diagnostic approfondi des causes du gaspillage alimentaire au sein de la 3CO. Grâce à la plateforme « *Ma Cantine* », les données de la restauration collective seront analysées afin d'identifier précisément les sources de gaspillage. Ce diagnostic par structure, qui constitue une étape préalable à la définition d'objectifs chiffrés de réduction des déchets alimentaires, permettra aux gestionnaires de mettre en place des mesures concrètes pour lutter contre le gaspillage. Il contribuera également à améliorer la gestion des stocks et des portions servies, à sensibiliser les acteurs concernés et à optimiser les ressources dans les établissements de restauration collective. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche plus large de responsabilité environnementale, visant à réduire l'empreinte écologique du secteur. Un récent projet porté en 2024 par une classe du BTSA du Lycée agricole de Coconi s'est intéressé à la question du gaspillage et les préférences alimentaires au sein de l'établissement.

#### **Freins et points de vigilance**

- Collecte et gestion des données (régularité et précision dans le process de collecte)
- Mobilisation de structures (publiques et privées) volontaires

#### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO, DAAF, ARS

Partenaire (s) à associer :

- Etablissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré
- Lycée agricole
- Restaurations du secteur de l'ESS

#### **Conditions de mise en œuvre**

Financements possibles :

- FranceAgriMer (AAP projets territoriaux)
- ADEME (études pour la lutte contre le gaspillage alimentaire)
- AAP UE "Soutien pour améliorer la mesure des déchets alimentaires et aider à mettre en œuvre la prévention des déchets alimentaires"

#### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2025

#### **Evaluation**

Indicateurs

- % des établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurations collectives présentes sur le territoire de la 3CO

## 5. Axe 4 - Eduquer à la nutrition-santé et lutter contre la précarité alimentaire

La situation nutritionnelle à Mayotte soulève à ce titre de nombreuses préoccupations en matière de santé publique. Les indicateurs sur le territoire sont alarmants et révèlent une prévalence des risques plus importante qu'en Hexagone (obésité, surpoids, dénutrition infantile, diabète ...). Ces risques se traduisent par une mortalité supérieure à l'Hexagone pour les troubles cardiovasculaires (presque le double), les maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (presque le triple), ainsi que le diabète (près de quatre fois plus). Cette situation met en lumière la difficulté pour de nombreux habitants du territoire à accéder à une alimentation saine, variée et équilibrée.

L'impact de cette précarité financière bouleverse les habitudes alimentaires. Face à la hausse du coût de la vie, les Mahorais sont contraints de se tourner vers des produits transformés riches en graisse, en sucre et en sel au détriment des produits de base comme le riz, les volailles et la viande bovine. Cela contribue à la détérioration de leur état de santé.

La sensibilisation des habitants à l'importance de l'alimentation équilibrée constitue un enjeu majeur de santé publique. Elle doit s'accompagner d'un travail sur l'accessibilité financière à une alimentation locale de qualité. L'amélioration de la santé nutritionnelle est un enjeu défini dans le plan de santé 2018-2028 pour Mayotte.

Ainsi, cet axe se décline en 4 objectifs :

- ⇒ Objectif 4.1 : Sensibiliser sur l'importance d'une alimentation saine et la consommation de produits locaux
- ⇒ Objectif 4.2 : Intégrer la santé et la nutrition dans les politiques publiques (*notamment par des programmes ciblant les crèches, les écoles et les populations vulnérables*)
- ⇒ Objectif 4.3 : Renforcer les liens entre les agriculteurs, la population et le secteur de l'ESS
- ⇒ Objectif 4.4 : Favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité

Listing des actions de l'axe :

**Objectif 4.1**

4.1.1 - Lancer des campagnes d'éducation nutritionnelle pour améliorer les habitudes alimentaires des habitants du territoire

4.1.2 – Eduquer au goût par des animations dans les écoles

4.1.3 – Travailler sur l'édition du 1<sup>er</sup> guide « Manger local »

4.1.4 – Déployer le projet « MOOC » de l'association Let's Food

**Objectif 4.2**

4.2.1 - Intégrer la nutrition dans le contrat local santé et coopérer avec les structures de santé et sociales (*PMI, ARS, CMP, CCAS, Rediab Ylang...*)

**Objectif 4.3**

4.3.1 – Mettre en place des projets de régie agricole, d'espaces-tests agricoles, fermes pédagogiques ou de jardin partagé

**Objectif 4.4**

4.4.1 – Créer des lieux de vente solidaires sur la 3CO

4.4.2 – Proposer les invendus des distributeurs aux personnes démunies

## 5.1 Action 4.1.1 – Lancer des campagnes d'éducation nutritionnelle pour améliorer les habitudes alimentaires des habitants du territoire

### **Description de l'action**

D'après les chiffres du Programme mahorais alimentation, activité physique et santé 2021-2023, 46% des femmes et 17% des hommes sont confrontés à l'obésité. 12% des adultes de plus de 30% sont atteints de diabète (étude Unono Wa Maoré, 2019). Il s'agit, à travers cette action, d'informer les habitants sur les bienfaits d'une alimentation variée et équilibrée pour la santé. Par ailleurs, Mayotte étant très dépendante des importations, la sensibilisation sur l'importance de la consommation des produits locaux constitue un enjeu important pour la préservation de l'environnement et le développement économique local.

### **Freins et points de vigilance**

- Identification des acteurs locaux susceptibles d'animer ces campagnes
- Communication élargie pour toucher tous les consommateurs

### **Pilotage de l'action**

Pilote : Rediab Ylang, 3CO communes, CCAS

Partenaire (s) à associer :

- Collectivités de Mayotte
- CD976
- Rectorat
- Lycée agricole
- Associations aide humanitaire,
- Coopératives et fédérations agricoles,
- Agriculteurs,
- DAAF
- ARS

### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT)

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles

- AAP Fondation Ekibio,
- Banque des territoires (financement de l'alimentation durable et de la transition agricole),
- AAP Mieux manger pour tous,
- Subventions ARS,
- AAP Manger Bouger

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de personnes sensibilisées sur les sujets alimentation-santé

## 5.2 Action 4.1.2 – Eduquer au goût par des animations dans les écoles

### **Description de l'action**

L'éducation des plus jeunes aux enjeux alimentaires est un levier important pour agir sur les pratiques alimentaires futures. Cette initiative propose de mettre en place des ateliers pédagogiques destinés aux écoliers, afin de promouvoir de bons réflexes alimentaires, et renforcer leur compréhension des produits locaux et sains. Cette action s'inscrit en cohérence de l'action 4-1-4 du PRAD, qui vise à multiplier la sensibilisation dans les écoles et les sorties pédagogiques.

### **Freins et points de vigilance**

- Disponibilités d'intervenants spécialisés
- Mobilisation des établissements scolaires
- Contraintes logistiques et organisationnelles

### **Pilotage de l'action**

Pilote : Communes, rectorat

Partenaire (s) à associer :

- Rectorat
- Associations
- ARS
- Coopératives et fédérations agricoles
- Agriculteurs

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles

- AAP Fondation Ekibio
- Banque des territoires (financement de l'alimentation durable et de la transition agricole)
- AAP Mieux manger pour tous,
- Subventions ARS
- AAP Manger Bouger

### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT)

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre d'animations mises en place
- Nombre d'écoles touchées
- Nombre d'écoliers touchés

## 5.3 Action 4.1.3 – Travailler sur l'édition du 1<sup>er</sup> guide « Manger local »

### **Description de l'action**

Afin de promouvoir la consommation de produits locaux, le PAT propose de créer la première édition du guide « Manger local ». Ce guide a pour objectif de transmettre aux habitants des conseils pratiques pour intégrer les produits locaux dans leur alimentation quotidienne. Ils pourront y trouver des informations sur les produits disponibles dans la région ainsi que leurs nombreux bénéfices : une alimentation plus saine, un soutien aux producteurs locaux et une réduction de l'empreinte écologique.

### **Freins et points de vigilance**

- Identification de producteurs et restaurateurs volontaires

### **Pilotage de l'action**

Pilote : Office du Tourisme de la 3CO

Partenaire (s) à associer :

- CAPAM
- COOPAM
- UCOOPAM
- Coopérative AVEM
- Association Saveurs et Senteurs de Mayotte
- AIM
- Restaurateurs de la 3CO

### **Calendrier de mise en œuvre**

Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT)

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- LEADER Gal Nord (TO 1.4)
- LEADER Sud
- Banque des territoires (*Accélérer la transition alimentaire*)
- Pacte des Solidarités (*programme Mieux Manger Pour Tous*)

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de guides édités
- Nombre de personnes sensibilisés sur les sujets alimentation santé

## 5.4 Action 4.1.4 – Déployer le projet « MOOC » de l'association let's food (délibération n°57 du 4 octobre 2023 du Conseil communautaire de la 3CO)

### **Description de l'action**

Le projet « MOOC » (Massive Open Online Course) a pour objectif de sensibiliser les acteurs du système alimentaire local aux enjeux de durabilité de l'alimentation, tout en renforçant leurs compétences. Ce projet, validé lors d'une délibération du Conseil communautaire de la 3CO (délibération n°57 du 4 octobre 2023) est actuellement en phase opérationnel. Il vise à créer un langage commun autour des défis, freins et leviers des systèmes alimentaires pour tous les acteur·ices, y compris le grand public. Ce projet encourage également les échanges et la coopération entre les acteur·ices du territoire, afin de mutualiser les efforts pour accélérer la transition agricole et alimentaire, en mettant en lumière les initiatives existantes et en favorisant l'émergence de nouvelles.

### **Freins et points de vigilance**

- Communication élargie pour toucher tous les acteurs du système alimentaire local
- Compétences numériques

### **Pilotage de l'action**

Pilote : Association Lets's food

Partenaire (s) à associer :

- 3CO
- Cadema
- CC Sud
- CCGN
- CD976

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

- Communication sur l'existence de la plateforme

Financements possibles

- Projet déjà financé par l'ADEME et les collectivités participantes

### **Calendrier de mise en œuvre**

- 2024

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de participants aux MOOC

## 5.5 Action 4.2.1 – Intégrer la nutrition dans le contrat local de santé et coopérer avec les structures de santé et sociales (PMI, ARS, CMP, CCAS, Rediab Ylang, ...)

### **Description de l'action**

Les habitants du territoire font face à de nombreux défis en matière de santé publique, parmi lesquels figure la problématique de la malnutrition liée à de mauvaises habitudes alimentaires. L'objectif de cette action est d'intégrer la dimension nutritionnelle dans le futur Contrat Local de Santé élaboré par la 3CO, tout en encourageant la coopération entre les différents acteurs concernés. Il s'agit de développer une approche cohérente et intégrée de l'alimentation pour améliorer la santé nutritionnelle des habitants du territoire.

Cette démarche s'inscrit également en cohérence avec l'action 4-1-4 du PRAD, qui vise à multiplier la sensibilisation dans les écoles et les sorties pédagogiques, contribuant notamment à promouvoir les bons réflexes « alimentaires » auprès des plus jeunes à des pratiques alimentaires saines dès leur plus jeune âge.

### **Freins et points de vigilance**

- Coopération avec les acteurs concernés

### **Pilotage de l'action**

Pilote : 3CO

Partenaire (s) à associer :

- Structures de l'ESS
- Réseau EEDD de Mayotte
- Jeunes Agriculteurs

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles

### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT)

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre d'actions menées en commun avec le Contrat Local de Santé
- % de structures du secteur santé-alimentation partenaires du PAT par rapport au nombre total de structures présentes sur le territoire

## 5.6 Action 4.3.1 – Mettre en place des projets de régie agricole, d'espaces-tests agricoles, fermes pédagogiques ou de jardin partagé

### **Description de l'action**

L'agriculture mahoraise est familiale, peu professionnelle et souvent tournée vers l'autoconsommation. A travers ces initiatives, l'objectif est de fournir aux habitants des opportunités de pratiquer une agriculture locale. Ces initiatives permettent également de créer des espaces dédiés à l'expérimentation de nouvelles pratiques agricoles et d'accéder à des formations sur les techniques de culture durable, et ainsi développer un modèle d'autoproduction/autoconsommation plus durable.

### **Freins et points de vigilance**

- Investissements nécessaires pour la régie agricole
- Création de partenariats avec les fermes pédagogiques
- Nécessité d'une animation dans les communes
- Communication sur ces différents espaces disponibles dans les territoires

### **Pilotage de l'action**

Pilote : CAPAM, 3CO

Partenaire (s) à associer :

- Communes
- GVA

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- Banque des territoires (accélérer la transition alimentaire)

### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance et Durée 2 ans (niv 2 PAT)

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de projets créés
- Nombre d'habitants participant

## 5.7 Action 4.4.I – Créer des lieux de vente solidaires sur la 3CO

### **Description de l'action**

A Mayotte, 77% de la population vit sous le seuil de pauvreté nationale et la moitié de la population vit avec moins de 260 euros par mois et par unité de consommation en 2018 selon l'Insee. Les habitants font face à une importante précarité alimentaire. Le Pacte des Solidarités de Mayotte (2024) identifie comme axe prioritaire « Mener une politique de lutte contre la précarité alimentaire des enfants ».

La création de lieux de vente solidaires sur la 3CO vise à répondre aux habitants en facilitant l'accès à une alimentation durable, saine et locale, tout en réduisant les coûts d'achat.

### **Freins et points de vigilance**

- Identifier les acteurs susceptibles d'approvisionner ces lieux de vente
- Veiller à couvrir l'ensemble du territoire de la 3CO
- Veiller à impliquer le maximum de personnes en situation de précarité à cette démarche (communication)

### **Pilotage de l'action**

Pilote : Communes, CCAS

Partenaire (s) à associer :

- Communes
- Associations
- Conseil départemental de Mayotte
- Croix Rouge Française

### **Conditions de mise en œuvre**

Financements possibles :

- Pacte des Solidarités de Mayotte
- Subvention de l'ANDES (Association Nationale de Développement d'Epicerie Solidaire) - <https://france-pat.fr/financements/creation-depicerie-solidaire/>
- Banque des territoires (accélérer la transition alimentaire)
- ARS
- CSSM

### **Calendrier de mise en œuvre**

Échéance 2 à 5 ans

### **Evaluation**

Indicateurs

- Nombre de lieux de vente solidaire créés
- Nombre de bénéficiaires des lieux de vente solidaire
- % du territoire couvert % du territoire couvert par l'aide alimentaire
- Nombre de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire

## 5.8 Action 4.4.2 – Proposer les invendus des distributeurs aux personnes démunies

### **Description de l'action**

La mise en place de partenariats avec les distributeurs et l'organisation efficace de la redistribution des invendus permettra d'améliorer l'accès à une alimentation à moindre coût pour les personnes en situation de précarité. Ce projet contribuera également à réduire le gaspillage alimentaire en valorisant les produits qui auraient autrement été jetés.

### **Freins et points de vigilance**

- Freins logistiques (collecte, transport et stockage des invendus ; coordination d'un réseau de distribution)
- Réglementations sanitaires et légales
- Engagement des distributeurs

### **Pilotage de l'action**

Pilote : CCAS

Partenaire (s) à associer :

- 3CO
- CCAS
- Conseil départemental de Mayotte
- Associations d'aide alimentaire (Croix Rouge, ...)
- ARS
- CSSM

### **Conditions de mise en œuvre**

Moyens nécessaires

Financements possibles :

- AAP Mieux manger pour tous
- Pacte Solidarités de Mayotte

### **Calendrier de mise en œuvre**

- Échéance 2 à 5 ans

### **Evaluation**

Indicateurs

- % du territoire couvert par l'aide alimentaire
- Nombre de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire